

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 29 mars 2021**

**DEL.2021.03.29 002 – Cession foncière – Parcelle bâtie cadastrée section BC n°174, 6 rue de Gossemot**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 26
- Nombre de procurations : 2
- Absents excusés : 3
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

**09 AVR. 2021**

Bureau du Courrier

Monsieur Thierry PIALLEPORT a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane		X	LAGARRIGUE Henri
DOS SANTOS Roméo		X	FARTHOUAT Jean-Marc
AMRA Julia	X		

**DEL.2021.03.29 002 – Cession foncière – Parcelle bâtie cadastrée section BC n°174, 6 rue de Gossemot**

Rapporteur : Monsieur Bernard DE SOUZA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis du domaine n°2020-33312V2393 en date du 2 mars 2021, évaluant la valeur vénale du bien à 2 620 € HT le mètre carré ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 16 mars 2021 ;
- Considérant que le bien sis sur la parcelle cadastrée BC n°174, situé au 6 rue Gossemot, est propriété de la commune depuis le 14 février 2011, qu'il présente une surface de 85 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 358 m<sup>2</sup>, avec un accès depuis le parking Yvan Bric et un accès depuis la rue de Gossemot.

Par avis n°2020-33312V2393 daté du 2 mars 2021, le Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 222 700 €, soit 2 620 € le mètre carré, par comparaison directe avec des transactions portant sur des biens similaires dans un rayon de 300 m.

Par courrier du 30 décembre 2020, Monsieur et Madame HUBERT ont formulé une offre d'achat à un prix identique, soit 222 700 €, avec pour projet de destiner ce bien à l'usage de local professionnel.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession de ce bien au profit de Monsieur et Madame HUBERT, au prix de 222 700 €, hors frais d'acte, taxes et droits d'enregistrement qui seront à leur charge.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard DE SOUZA,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de céder le bien situé 6 rue Gossemot, sis sur la parcelle cadastrée section BC n°174, au profit de Monsieur et Madame HUBERT, au prix de 222 700 € ;
- **Autorise** Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette cession.

Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 29 mars 2021

  
\* Béatrice de FRANÇOIS  
Maire de Parempuyre